

Stand By Me Enregistrement de l'utilisateur final



Guide d'enregistrement



Visibilité des dates de garantie sur le matériel



Un service clients dédié

Comment enregistrer votre unité ?

✓ Avec un code de mise en service

Si votre installateur vous a donné un code de mise en service, ceci signifie qu'il a déjà pré-enregistré votre installation.

- 1 Sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Enregistrez votre produit » affiché dans la partie droite de la fenêtre.



- 2 Faites défiler la page vers le bas et entrez le code de mise en service que votre installateur vous a transmis dans le champ « Saisissez votre code », puis cliquez sur le bouton « Suivant ».
- 3 Vérifiez l'exactitude des informations de votre compte et validez le tout, en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».



✓ Votre installation Daikin

Code de mise en service :	
Modèle d'unité extérieure :	N° de série :
Modèle de l'unité intérieure 1 :	N° de série :
Modèle de l'unité intérieure 2 :	N° de série :
Modèle de l'unité intérieure 3 :	N° de série :
Modèle de l'unité intérieure 4 :	N° de série :
Modèle du ballon d'eau chaude sanitaire :	N° de série :
Date d'installation :	

✓ Votre professionnel Daikin

SAS Branca Froid

Lot 14, ZA du Stiletto

20090 AJACCIO



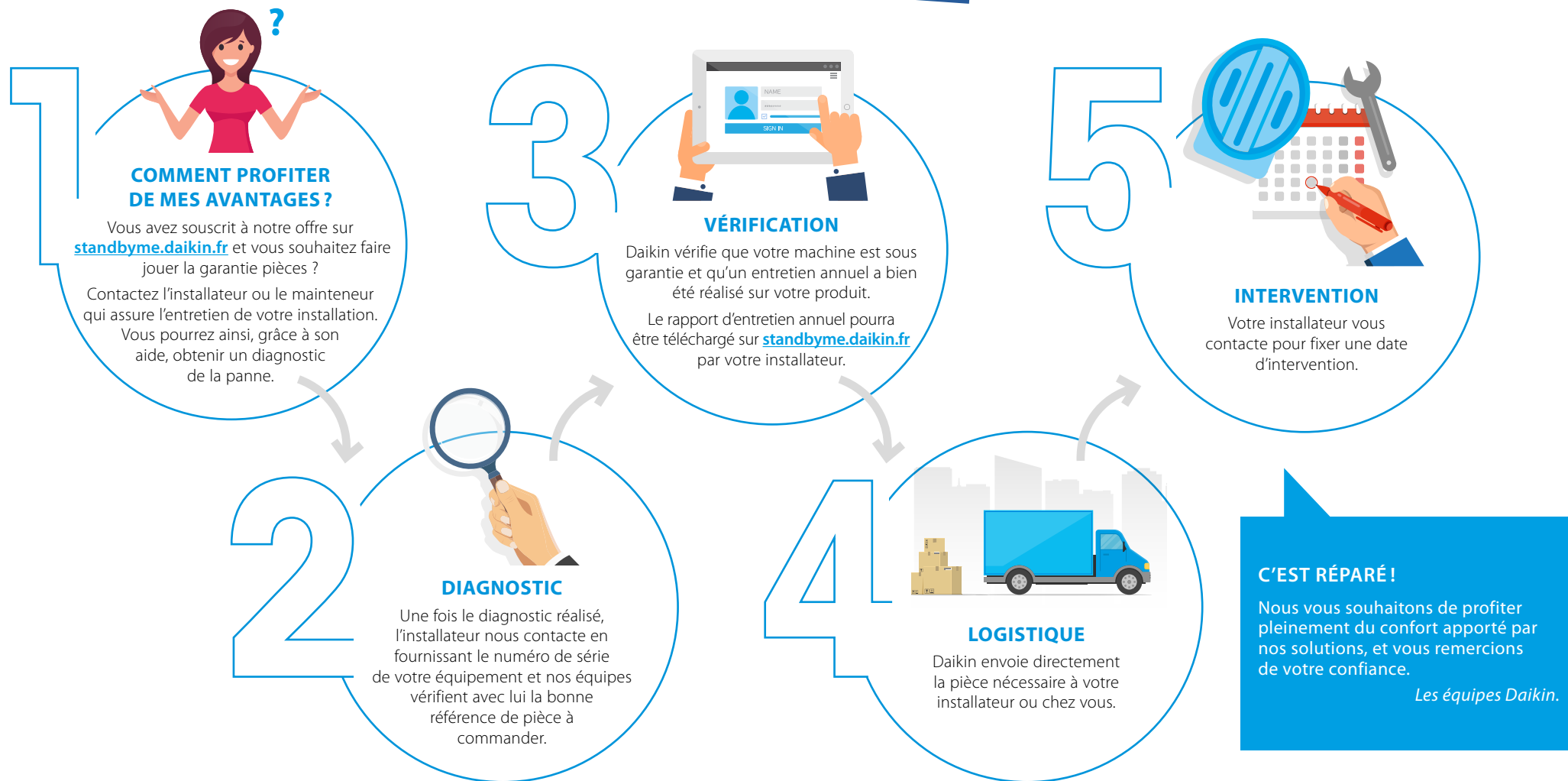
Profitez de votre pompe à chaleur avec la garantie 10 ans pièces

COMMENT FONCTIONNE L'OFFRE ?

JUSQU'À
10 ANS
de **garantie**
PIÈCES

Daikin s'engage afin de vous garantir le plein usage de votre pompe à chaleur. Grâce à notre offre de garantie 10 ans, vous bénéficiez de davantage de sérénité et d'un investissement sûr et pérenne. Vous vous inscrivez ainsi dans une économie circulaire éco-responsable.

Vous vous demandez comment fonctionne la garantie 10 ans pièces ? Voici la procédure.



Pour toutes vos questions, appelez notre service clients au **01 42 42 06 06** ou envoyez un e-mail à standbyme@daikin.fr



Profitez de votre pompe à chaleur avec la garantie 10 ans pièces

COMMENT SOUSCRIRE À L'OFFRE ?

JUSQU'À
10 ANS
de garantie
PIÈCES

Daikin s'engage afin de vous garantir le plein usage de votre pompe à chaleur. Grâce à notre offre de garantie 10 ans, vous bénéficiez de davantage de sérénité et d'un investissement sûr et pérenne. Vous vous inscrivez ainsi dans une économie circulaire éco-responsable.

Vous vous demandez comment souscrire à la garantie 10 ans pièces ? Voici la procédure.



À SAVOIR

Notre offre est assujettie à la souscription d'un contrat d'entretien auprès de votre installateur ou votre partenaire de service. Une copie du rapport d'entretien pourra être demandée dans le cadre de l'application de la garantie.

Les équipes Daikin.

*Produits éligibles : Gammes monophasées - Daikin Altherma 3 R : ERGA-DV + EHBH-D6V / ERGA-DV + EHVH-D6V / ERGA-DV + EHVZ-D6V / ERLQ-C + EHBH-C / ERLQ-C + EHVH(X)-CB / ERLQ-C + EHVZ-CB / ERLQ-C + EHS(HX)-CB - Daikin Altherma 3 R ECHzO : ERGA-DV + EHSB-P30/50D / ERGA-DV + EHSB-P30/50D / ERGA-DV + EHSX-P30/50D / ERGA-DV + EHSX-P30/50D - Daikin Altherma 3 H : EPGA-DV + EABH-D6V / EPGA-DV + EAVH-D6V / EPGA-DV + EAVZ-D6V - Daikin Altherma 3 H HT : EPRA-DV + ETBH-D6V / EPRA-DV + ETVH-D6V / EPRA-DV + ETVZ-D6V - Daikin Altherma 3 H HT ECHzO : EPRA-DV + ETSX-P30/50D / EPRA-DV + ETSX-P30/50D - Daikin Altherma M : EDLQ-CV3 / EBLQ-CV3 - Daikin Altherma R Hybrid : EVLQ-CV3 + EHYKOMB-AA2 + EHYHBH-AV32 - Daikin Altherma H Hybrid : EJIHA-AV3 + EHYKOMB-AA2 + EHYHBH-AV32 - Daikin Altherma R HT : ERSQ-AV1 + EKHBRD-ADV17 - Gammes triphasées - Daikin Altherma 3 H HT : EPRA-DW + ETBH-D9W / EPRA-DW + ETVH-D9W / EPRA-DW + ETVZ-D9W - Daikin Altherma 3 H HT ECHzO : EPRA-DW + ETSX-P30/50D / EPRA-DW + ETSX-P30/50D - Daikin Altherma M Chaud seul : EDLQ-W1 - Daikin Altherma M Reversible : EBLQ-W1 - Daikin Altherma R HT : ERSQ-AV1 + EKHBRD-ADY17. **Si vous ne renouvelez pas annuellement votre paiement, les conditions de garantie standards s'appliqueront. La date de garantie débute à partir de la date de mise en service. Vous disposez de 6 mois après la date de mise en service pour enregistrer votre produit et bénéficier de notre offre.

Pour toutes vos questions, appelez notre service clients au **01 42 42 06 06** ou envoyez un e-mail à standbyme@daikin.fr



Contrat de maintenance

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Facturation annuelle ou mensuelle
c'est vous qui choisissez

Durée
de 2 ans

FACTURATION ANNUELLE

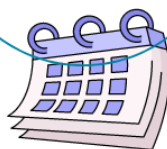
1 facture / an



Payable à la
réception de la
facture



1 visite annuelle



Remise de -15%
sur les
prestations du
contrat +
prestations
éventuelles hors
contrat



FACTURATION MENSUELLE

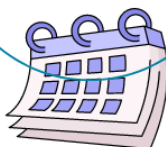
1 facture / mois



1 portail dédié
1^{er} paiement par
cb, les suivants
sont
automatiques



1 visite annuelle



Remise de -15%
sur les
prestations du
contrat +
prestations
éventuelles hors
contrat + remise
supplémentaire
de -5%



➤ Matériel entretenu

➤ Hygiène

➤ Performance

Extension de garantie

Comment ça fonctionne ?

Jusqu'à
10 ans de
garantie

PIÈCES

GARANTIE LÉGALE

2 ans pièces -> gratuite



GARANTIE COMMERCIALE

Extension de garantie
valable uniquement avec
contrat d'entretien

3 ans pièces, 5 ans
compresseur
→ Preuve d'entretien



GARANTIE STAND BY ME

10 ans pièces
→ Contrat Dakin
de 250 à
350€/10ans
→ Contrat
garantie totale
Brancafroid



EXCLUSIONS DE GARANTIE DAIKIN

Sont exclus de la garantie les pièces d'usure, consommables, filtres, électrodes, sondes de ionisation, gicleurs, tubes de recirculation, les pièces en verre, en plastique, les pièces de carrosserie, les bacs de condensats, le fluide frigorigène, l'huile frigorifique, les télécommande, les frais de manutention, les réparations/remplacements de pièces rendus nécessaires par un montage, une installation ou utilisation incorrecte des Produits (y compris résultant d'un choix de produits inadaptés), les réparations/remplacements de pièces faisant suite à un incendie, une inondation, des intempéries (foudre, grêle..) ou une catastrophe naturelle, les combinaisons non standard d'appareils ou non autorisées par un accord explicite de Daikin, les réparations/remplacements provoqués par une eau du circuit hydraulique produisant de la corrosion, des boues, de l'entartrage, les modifications de Produits, Pièces ou accessoires non réalisées par les services Daikin, un mauvais branchement, une alimentation électrique défectueuse, un défaut et/ou un manque d'entretien, un assemblage et une mise en service réalisés par un opérateur ne disposant pas d'une attestation de capacité, l'utilisation d'antigels non recommandés par Daikin, les détériorations liées au transport n'ayant pas fait l'objet de réserves valables.

